

Paris, le 7 novembre 2024

**RAPPORT DE JURY DE
L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE
DE L'Insee**

2024

Le jury a veillé à noter ici toutes les consignes utiles aux candidats. C'est donc un document essentiel pour la préparation de l'examen professionnel qui s'adresse aux futurs candidats.

SOMMAIRE

1 – Présentation de l'examen professionnel.....	3
1.1 Conditions d'accès à l'examen professionnel.....	3
1.2 Nature et programme de l'épreuve.....	3
1.3 Composition du jury.....	3
2 – Les candidats.....	3
2.1 Nombre d'inscrits et de présents.....	3
2.2 Les lauréats.....	3
2.3 Profil des candidats.....	4
3 – L'épreuve d'admission.....	4
3.1 Généralités.....	4
3.2 Le dossier de présentation du parcours.....	4
3.3 Appréciation des travaux des candidats.....	4
3.3.1 L'exposé.....	4
3.3.2 Les échanges.....	4
3.3.3 Les notes.....	5
4 – Les attentes du jury.....	6
4.1 L'exposé.....	6
4.2 Les échanges.....	6
5 – Conclusion.....	7
ANNEXES.....	8
I – Textes de référence.....	8
II – Dossier de présentation.....	9
III – Composition du jury 2024.....	10
IV – Statistiques.....	11

1 – PRÉSENTATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques est possible par examen professionnel depuis 2015.

Un examen professionnel pour l'accès à ce grade a été ouvert au titre de l'année 2024, en application de l'arrêté du 5 juillet 2017 qui en fixe les modalités d'organisation (cf. annexe I).

Le nombre de postes ouverts pour cet examen était fixé à 4.

1.1 Conditions d'accès à l'examen professionnel

Pour pouvoir être promu au grade de principal de 2^e classe par la voie de l'examen professionnel, les adjoints administratifs de l'Insee doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir atteint le 4^e échelon d'un grade situé en échelle C1 ;
- justifier d'au moins trois années de services effectifs dans leur grade.

Les conditions de détention de l'échelon dans le grade et d'ancienneté de services effectifs s'apprécient au 31 décembre 2024.

1.2 Nature et programme de l'épreuve

Selon l'arrêté du 5 juillet 2017, l'examen professionnel comporte une épreuve orale unique d'admission.

Cet oral d'une durée de 20 minutes consiste en un entretien avec le jury portant sur le parcours professionnel du candidat et les acquis de son expérience.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours (cf. annexe II).

Cette épreuve est notée de 0 à 20, toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Le jury dresse alors la liste de classement des candidats admis, par ordre de mérite.

1.3 Composition du jury

L'arrêté fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Insee organisé au titre de l'année 2024, a été pris en date du 27 août 2024 (Cf. annexe III).

2 – LES CANDIDATS

2.1 Nombre d'inscrits et de présents

6 candidats se sont inscrits à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Insee (4 femmes et 2 hommes). L'âge des candidats s'échelonne de 32 à 58 ans, l'âge moyen étant de 42 ans.

Les 6 candidats ont été convoqués et se sont présentés à l'épreuve orale.

2.2 Les lauréats

La liste d'admission comprend 3 femmes et 1 homme, d'un âge compris entre 32 et 36 ans.

Des statistiques plus détaillées sur les candidats sont présentées en annexe IV. Elles sont à prendre avec prudence, vu le faible nombre d'inscrits, de présents et de lauréats.

2.3 Profil des candidats

Age	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux d'admis en %
20-39 ans	4	4	4	100
40-59 ans	2	2	2	0
Ensemble	6	6	4	67

3 – L'ÉPREUVE D'ADMISSION

3.1 Généralités

L'épreuve unique d'admission s'est déroulée le 6 novembre 2024.

Elle est composée d'un entretien avec le jury qui débute par la présentation du parcours professionnel, en 5 minutes, suivie par 15 minutes d'échanges sur le parcours du candidat et les acquis de son expérience.

L'ensemble des candidats a été interrogé en présentiel, à la Direction Générale.

Les membres du jury tiennent à remercier les candidats et les membres de la section « concours et examens » pour leur adaptabilité, leur professionnalisme et la qualité des conditions de déroulé de l'examen.

3.2 Le dossier de présentation du parcours

Le dossier de présentation du parcours est un support essentiel pour organiser la conversation avec le jury et favoriser les échanges mais il n'intervient pas dans la notation. Il doit être clair, précis et retracer toute la carrière du candidat depuis la fin de sa scolarité. Il doit être présenté dans l'ordre chronologique inverse, du plus récent au plus ancien.

Le jury doit pouvoir retracer l'enchaînement des postes du candidat, sans se poser de questions. Le poste occupé doit être précisé : par exemple, « Insee – Direction Régionale – Service d'administration des ressources » ne suffit pas, il faut au moins indiquer « gestionnaire x » ou « assistant y », et non poste « poste de catégorie C ».

Dans l'ensemble, les candidats rédigent convenablement leur dossier même s'il est parfois difficile de s'y retrouver sans date ou sans durée précise, voire quand le poste occupé est renseigné par un statut uniquement, et non par une fonction.

3.3 Appréciation des travaux des candidats

Le jury constate un meilleur niveau de prestation, certainement lié à la diversité et la mixité de certains parcours. Le niveau d'exigence de l'examen s'en trouve par conséquent rehaussé. Certains candidats peuvent tout à fait prétendre à présenter le concours de contrôleur.

3.3.1 L'exposé

Dans l'ensemble, les candidats sont bien préparés. Les candidats ont gardé quelques notes devant les yeux. Quasiment tous les candidats ont suivi un plan, cependant sans toujours l'annoncer explicitement. Le jury tient à préciser qu'il apprécie une annonce de plan.

Cette année, peu de candidats ont eu du mal à respecter le temps de présentation de 5 minutes. Les candidats disposaient d'un chronomètre fourni par l'administration et une horloge avec trotteuse était également disponible dans la salle. Quelques candidats ont fait un exposé légèrement trop court.

3.3.2 Les échanges

Dans l'ensemble les candidats ont su montrer leur intérêt pour l'Insee et leur métier actuel. Quelques candidats ont mentionné leur intérêt pour passer prochainement le concours de contrôleur.

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent bien leur travail et savent l'expliquer. La majorité sait également expliquer l'amont et l'aval (les tenants et les aboutissants) de leurs tâches. Moins nombreux sont les candidats qui savent à qui et à quoi sert leur travail *in fine*.

Certains candidats ont montré un manque de recul et de perspectives par rapport à leur activité professionnelle.

Des candidats ont tendance à développer longuement leur réponse. De même, certains autres font des réponses très courtes (« oui », « non »). La durée de l'échange étant très limitée, il est important que les candidats puissent présenter un maximum de compétences et de connaissances en développant leurs réponses dans la limite du temps imparti.

Les membres du jury n'hésitent pas à interrompre les candidats trop bavards, qui joueraient, consciemment ou inconsciemment, la montre. L'objectif est de cerner leurs compétences, leurs connaissances et leur motivation.

3.3.3 Les notes

Les notes s'échelonnent de 13 à 20 sur 20. La moyenne générale de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^e classe est de 16,3 pour l'année 2024.

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	Année 2024
Moyenne générale	16,3
Note la plus élevée	20,0
Note la plus faible	13,0
Note médiane	16,8
Nombre de candidats inscrits	6
Nombre de candidats présents	6
Nombre de postes	4

4 – LES ATTENTES DU JURY

Tout comme les années antérieures, le jury a considéré que le format de l'examen, 5 minutes d'exposé suivies de 15 minutes de questions, répondait bien à l'objectif de changement de grade.

Ce cadre devrait permettre aux candidats de faire une présentation courte et structurée en 5 minutes puis de répondre à une série de questions centrées sur leur travail à l'Insee et aussi parfois sur leurs expériences passées.

4.1 L'exposé

Le jury recommande aux candidats de préparer un exposé structuré de leur parcours professionnel qui ne se résume pas à la reprise mécanique d'un *curriculum vitae* (CV) écrit. Il n'est pas pénalisant de disposer de notes qui peuvent rassurer le candidat et éviter un stress qui peut engendrer des présentations ne respectant pas la durée impartie. En revanche, lire de façon mécanique ses notes est à proscrire. À l'inverse, apprendre par cœur puis réciter, ou bien, parler d'une voix monocorde donnant l'impression de réciter ne sont pas appréciés du jury.

Le candidat doit trouver une technique qui lui permette de se présenter en 5 minutes d'une manière claire, concise et agréable ; savoir capter l'attention du jury sera toujours un plus.

Le jury est sensible à une présentation qui ne s'appuie pas systématiquement sur un plan chronologique. Le jury apprécie les candidats qui savent prendre un peu de recul et sont capables de synthétiser les compétences acquises au cours de leur carrière.

4.2 Les échanges

Le temps imparti de 15 minutes, reste court. De ce fait, le candidat doit pouvoir répondre à un éventail très large de questions pour aborder sa carrière de départ, sa carrière aujourd'hui et sa carrière future. L'important est de répondre de manière synthétique pour aborder un maximum de facettes de sa carrière.

Le choix des termes employés est primordial. Le candidat doit savoir définir précisément chaque terme, chaque sigle qu'il utilise et doit être en mesure d'expliquer clairement ses responsabilités dans les travaux menés. Le candidat doit mettre en avant ce qu'il réalise et non ce que réalise l'équipe à laquelle il appartient. Il doit savoir parler de ses propres travaux, au sein de son équipe et avec sa hiérarchie.

Le candidat doit être capable de donner des précisions sur les tâches et les compétences qu'il a évoquées dans l'exposé ou le dossier de présentation. De même, il doit être capable de développer les sigles qu'il a utilisés. Il est donc fortement conseillé de préparer sa prestation.

Les réponses aux questions doivent être maîtrisées par le candidat. Le jury apprécie la franchise des candidats lorsqu'ils ne connaissent pas la réponse ou ne savent pas l'exprimer (par manque de connaissance ou à cause du stress engendré par l'épreuve) et le disent. En revanche, les imprécisions flagrantes et/ou répétées sont sanctionnées par le jury.

Le jury souhaiterait également que les candidats prennent du recul par rapport à leurs fonctions pour être en mesure de situer leurs travaux dans un environnement plus large et qu'ils aient de façon générale une meilleure connaissance des missions et de l'organisation de l'Insee.

Le jury le répète tous les ans : s'intéresser à l'amont et à l'aval de son travail permet de nourrir les échanges.

Et pour cela, le candidat doit se préparer à répondre à une série de questions, du genre :

* *qu'est-ce-que je fais ?*

* *avec qui ?*

* *avec quoi ?*

* *à quoi cela sert-il ?*

* *pour qui ?*

* *pourquoi ?*

...

5 – CONCLUSION

Le nombre de postes reste faible : 4 cette année. Le nombre de candidats qui se sont présentés à l'oral était de 6.

Aucun candidat n'a démerité. Les candidats non admis sont encouragés à se représenter l'année suivante.

ANNEXES

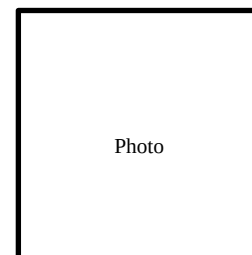
I – Textes de référence

Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État.

Arrêté du 5 juillet 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Arrêté du 19 août 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe du corps des adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

II – Dossier de présentation



DOSSIER POUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

VOTRE IDENTITE

Civilité : M ou Mme

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Nom de naissance :

VOTRE UNITE D'AFFECTATION

Établissement et service d'affectation où vous exercez vos fonctions :

RECONSTITUTION DU PARCOURS PROFESSIONNEL (depuis la fin de la scolarité)

Employeur	Service	Poste occupé	Dates du plus récent au plus ancien

III – Composition du jury 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique

DÉCISION du 27 août 2024

fixant la composition et le fonctionnement du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques au titre de l'année 2024.

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 19 août 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe du corps des adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Décide

Art. 1^{er} - Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ouvert au titre de l'année 2024, est composé comme suit :

Présidente :

Mme PLANSON Sophie, Attachée statisticienne principale de l'Insee

Membre :

M. CAMMINADA Stéphane, Attaché statisticien principal de l'Insee

Membres suppléants :

Mme DOS SANTOS Nelly, Contrôleur principal de l'Insee

M. RATHLE Jean-Philippe, Attaché statisticien de l'Insee

Art. 2. – En cas d'empêchement de la présidente du jury, la présidence sera assurée par M. Stéphane CAMMINADA, attaché statisticien principal de l'Insee.

Art. 3. – M. Stéphane PAGNAT, responsable de la section Concours et examens, est chargé du secrétariat du jury ou, en son absence, Mme Nicole SOUNDOURAYEN, gestionnaire du concours.

Art. 4. – Le jury de l'examen professionnel dresse la liste des candidats admis classés par ordre de mérite.

Art. 5. – Le Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le 24 août 2024

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Signé :J.-L. TAVERNIER

IV – Statistiques

Évolution du nombre de candidats

Année	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Taux de présence en %	Nombre d'admis	Taux d'admis en %
2024	6	6	100	4	67
2023	9	6	67	6	100
2022	8	7	88	5	71
2021	10	6	60	4	67
2020	13	11	85	5	46

Les notes obtenues par les candidats

	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Année 2021	Année 2020
Moyenne générale	16,3	15,3	15,4	16,1	16,3
Note la plus élevée	20,0	19,0	20,0	20,0	20,0
Note la plus faible	13,0	11,0	11,5	10,0	12,8
Note médiane	16,8	15,3	14,8	16,3	15,8
Nombre de candidats inscrits	6	9	8	10	13
Nombre de candidats présents	6	6	7	6	11
Nombre de postes	4	6	5	4	5